

Monsieur
Philippe Martinet
Président du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : PM/15014053

Lausanne, le 26 juin 2013

Détermination de M. le député Alexandre Berthoud suite à la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation «District du Gros-de-Vaud prochainement dépourvu de l'ensemble des Services décentralisés de l'Etat ? Un prélude pour l'ensemble du Canton ? » (12_INT_027)

Monsieur le Président,

Le 25 mars 2013, le Grand Conseil a adopté la détermination suivante : « le Conseil d'Etat est invité à organiser une démarche consultative et participative auprès des autorités concernées à l'échelle locale et régionale avant toute décision de fermeture d'un Service décentralisé de l'Etat. Cette démarche participative et consultative est également valable dans le cas d'implantation de Services dans les régions. »

Cette détermination consistant en un vœu, le Conseil d'Etat informe le Grand Conseil de la suite qui lui sera donnée.

Le Gouvernement comprend le souci de transparence et de concertation exprimé par le Grand Conseil.

Cela dit, il souhaite qu'on ne perde pas de vue que :

- les décisions en matière d'organisation territoriale de l'administration cantonale sont de sa compétence, en vertu des différentes lois spéciales organisant ces activités,
- le pragmatisme et la souplesse qui doivent présider aux réorganisations des services, comme le nombre de paramètres à prendre en considération dans les pesées d'intérêts contradictoires, ne permettent pas de mettre en place une réelle planification rigide, ni même parfois d'informer longtemps à l'avance des décisions prises en la matière (voir la réponse à la 3^{ème} question de l'interpellation),
- les importantes réorganisations territoriales dictées par l'entrée en vigueur du nouveau découpage des districts ont, pour l'essentiel, déjà été réalisées.

C'est dans ce contexte que le Conseil d'Etat, qui a bien compris le message donné par le Grand Conseil, mettra en place une démarche telle qu'appelée de ses vœux, au cas par cas, en fonction des circonstances de la réorganisation projetée.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copie

- SCL